



Dijon, le 23 Février 2021

A Madame la Directrice académique de Côte d'or,

Objet : Changement de lycée mutualisateur pour les AESH

Les collègues AESH qui sont employé-e-s actuellement par le lycée de Brochon ont reçu un document leur demandant s'il acceptait ou non de rompre leur contrat actuel et d'avoir comme employeur le lycée Niepce de Chalon-sur-Saône (nouveau lycée mutualisateur) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Concernant la forme, le SE-Unsa déplore que ce document à retourner sous 15 jours ait été envoyé en début de vacances. Au regard du nombre de personnes qui nous ont contactés, nous estimons que les explications fournies sont insuffisantes et provoquent des craintes légitimes chez nos collègues. Par ailleurs, les responsables de PIAL n'ont même pas été prévenus en amont.

Concernant le fond, la mention "souhaite mettre un terme à mon contrat de travail actuel à la date du 31 août 2021" sur le coupon-réponse nous semble problématique. Nos collègues AESH ne sont pas à l'origine de ces ruptures anticipées de contrat. Cette formulation pourrait être considérée comme une démission et avoir un impact sur leurs droits à l'ARE.

Le SE-Unsa demande donc que cette phrase du coupon-réponse soit supprimée et que les collègues puissent signer leurs nouveaux contrats dès maintenant en leur laissant un délai de réflexion suffisant.

Ce nouveau contrat ne semble pas avoir d'impact sur l'ancienneté, le lieu de travail, les volumes horaires et les droits à l'ARE. Les AESH ont besoin que ces garanties leur soient confirmées.

Nous voudrions d'autre part attirer votre attention sur les personnels qui avaient envisagé de ne pas reconduire leur contrat à la fin de la date initialement prévue.

Exemple d'une collègue en CDD qui aurait prévu de partir fin août 2022 à la fin de son contrat actuel.

Le SE-Unsa demande que pour les personnels qui en feraient la demande, le nouveau contrat soit exceptionnellement de la durée initialement prévue et non de 3 ans.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes et vous prions de croire, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d'éducation., madame la directrice académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Florent Duvernay
Secrétaire Départemental du SE-Unsa21

